Office
de la construction
du Québec

OCQ

Rapport d'activités

86-06593/

Rapport d'activités 1985
Office de la construction du Québec

Table des matières

Rôle de l'Office de la construction du Québec	4
Rapport du président-directeur général	5
Organigramme	10
Membres de l'Office	10
Personnel de direction	11
Bureau du p.d.g.	13
Division Administration	17
Division Finances	23
Division Opérations	27
Comité mixte de la construction	32
États financiers	33
Rapport du vérificateur	34
Bureaux régionaux	69

Liste des tableaux

L'industrie de la construction en 1985	6
Représentativité officielle	7
Personnel de l'OCQ	22
Prestations d'avantages sociaux versées	24
Inspection de chantiers	29
Constats d'infraction	29
Demandes d'information et de services	29
Vérification de livres	29
Nombre de certificats de classification	31
Nombre de salariés admis	31
Nombres d'agences et succursales de placement	31
Cartes d'identité de salariés occasionnels	31

M. Pierre Paradis
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le dixième rapport d'activités de l'Office de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de l'OCQ durant l'année 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général
Alcide Fournier

Rôle de l'Office de la construction du Québec

L'Office de la construction du Québec est un organisme périgouvernemental qui, par l'administration de ses mandats, contribue à promouvoir un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction, en collaboration avec les représentants des employeurs et des salariés ainsi qu'avec les diverses instances gouvernementales et paragouvernementales.

De façon plus spécifique, les principaux rôles confiés à l'OCQ par le législateur sont les suivants:

- Voir à l'application de la convention collective ou décret régissant les conditions de travail.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.
- Veiller à l'application du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction.
- Veiller au respect de certaines dispositions du Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.
- Organiser le vote d'adhésion syndicale.

Rapport du président-directeur général

Rapport du président-directeur général

L'année 1985 vient confirmer la reprise amorcée l'an dernier dans l'industrie de la construction québécoise. En effet, au cours de l'année, plus de 80 000 salariés enregistrent près de 84 millions d'heures travaillées auprès de 18 000 entrepreneurs de l'industrie. Cette croissance vigoureuse est d'autant plus intéressante qu'elle provient de l'ensemble des secteurs d'activité.

Malgré cette reprise encourageante, la situation financière de l'Office se détériore considérablement en 1985, alors que le gouvernement décide de mettre fin à toute subvention pour le mandat du placement des salariés. Cette décision fait perdre un million et demi de dollars à l'Office au cours de l'année et à moins de changements*, 5,5 millions de dollars pour l'année 1986 et les années à venir.

En début d'année l'Office utilise une somme de cinq millions de dollars à même une marge de crédit pour financer ses opérations courantes, des mesures doivent être prises pour assurer la survie de l'organisme après le 30 juin 1986, date d'échéance de la marge de crédit bancaire. C'est ainsi que l'Office procède, entre autres, à l'abolition de certains postes, au gel de l'embauche et à la mise à pied des surnuméraires et des employés en période de probation.

Cette année critique coïncide avec le dixième anniversaire de la création de l'Office. Malgré le contexte difficile, des célébrations sont organisées, sous le thème "...au service des vrais bâtisseurs", de manière à stimuler l'esprit d'équipe et la motivation des employés de l'Office.

Au chapitre des mandats spécifiques de l'Office, l'année 1985 est marquée par un nouveau mandat, la délivrance des cartes de salariés occasionnels. On assiste également à une intensification

L'industrie de la construction en 1985

	1985	1984
Nombre d'employeurs[1]	13 743	13 395
Nombre de salariés[2]	82 663	76 429
Millions d'heures travaillées	83,7	74,1
Moyenne annuelle des heures travaillées	1 012	970
Masse salariale[3] (en millions de $)	1 524	1 327
Salaire annuel moyen (en $)	18 439	17 356
Valeur des travaux de construction[4] (en millions de $)	11 972	11 919

1. Employeurs ayant transmis au moins un rapport mensuel à l'OCQ.
2. Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3. Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
4. Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. En millions de dollars constants de 1985.

Source: OCQ, mai 1985, sauf pour les travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation OCQ.

*En 1986 le gouvernement avisait l'Office qu'il recevrait une subvention de 2,8 millions de dollars pour fins de placement.

de l'inspection des chantiers afin de limiter le plus possible le travail au noir. Concurremment, nos experts en avantages sociaux mettent au point une formule permettant de résoudre, à tout le moins temporairement, le problème technique du déficit actuariel du régime d'assurances des salariés de la construction.

L'Office procède durant l'année à une refonte en profondeur de ses politiques et directives. Cette révision constitue en fait la troisième étape de la consolidation administrative qui avait débuté par la restructuration des divisions, suivie de la redéfinition des rôles et des fonctions des différents services. Cette refonte vise essentiellement deux objectifs: d'une part, redonner aux politiques leur véritable sens et, d'autre part, rétablir les responsabilités confiées au p.d.g. par la Loi et les règlements.

En novembre 1985, l'Office coordonne pour la cinquième fois de son histoire l'Opération adhésion syndicale. Organisé à la grandeur de la province afin de permettre à chaque salarié d'exprimer librement son choix d'allégeance syndicale, ce scrutin établit la représentativité officielle des associations syndicales qui prendra effet à compter du 1er mars 1986.

Représentativité officielle

	86-03-01*		84-03-01	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
FTQ	32 983	42,1	29 591	41,8
CPMCQ	23 180	29,6	21 757	30,7
CSN	14 501	18,5	12 262	17,3
CSD	6 775	8,7	6 478	9,1
SCN	840	1,1	564	0,8
Total	**78 279**		**70 659**	

* A pris effet à cette date

OCQ
Membres et personnel de direction

Organigramme

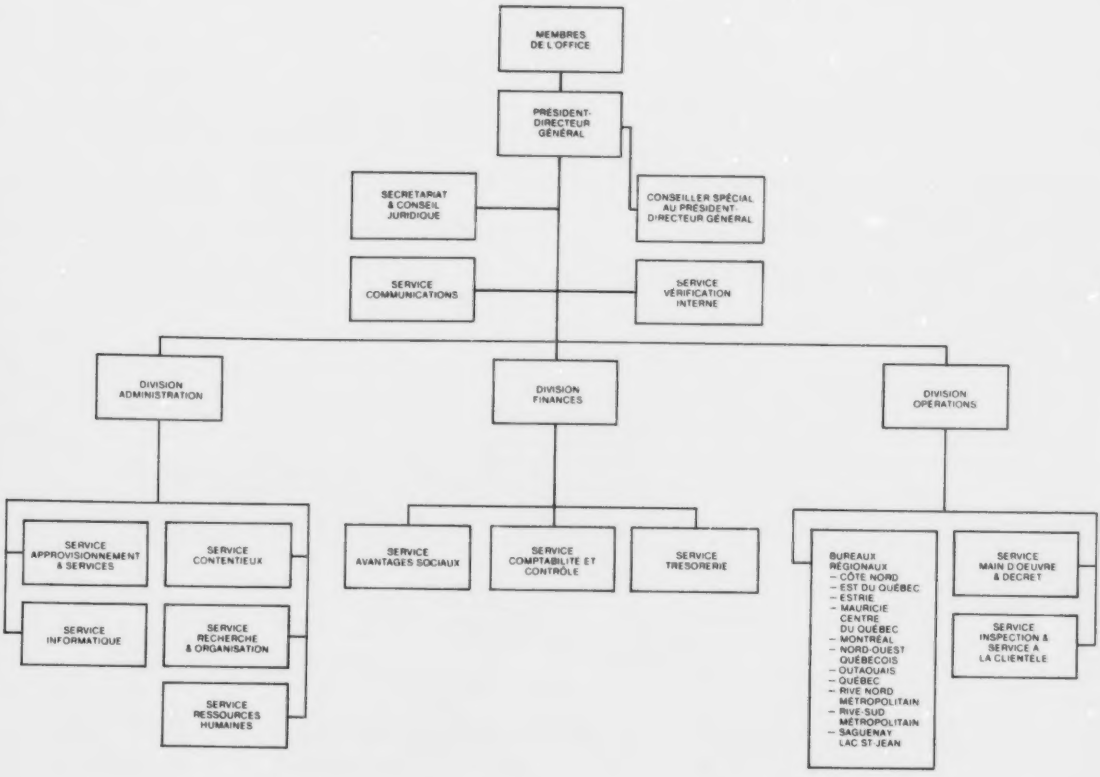

Membres de l'Office

Alcide Fournier, *président-directeur général*
Claude Daoust, *membre*
Guy Lapointe, *membre*
Jean-Paul Rivard, *membre*

Secrétaire et conseiller juridique
Denis Hugues Ferron

Personnel de direction

Bureau du président-directeur général

Président-directeur général: **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique: **Hugues Ferron**
Conseiller spécial au p.d.g.: **Jacques Brûlé**
Vérification interne: **Martin Luu**
Communications: **Richard Charland**

Division Administration

Directeur général adjoint: **Denis Groulx**
Approvisionnement et services: **Simon Gauvin**
Contentieux: **Jean Ménard**
Informatique: **Pierre Gravel**
Recherche et organisaion: **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines: **Serge Lefebvre**

Division Finances

Directeur général adjoint: **Gilles Lemire**
Avantages sociaux: **Gaétan Lalumière**
Comptabilité et contrôle: **Claude Brossard**
Trésorerie: **Jean-Marie Goyette**

Divisions Opérations

Directeur général adjoint: **Jean Bédard**
Inspection et service à la clientèle: **Simon Breton**
Main-d'oeuvre et décret: **André Ménard**
Est du Québec: **Yves Tourangeau**
Saguenay-Lac-St-Jean: **Jean-Marie Potvin**
Québec: **Marcel Poulin**
Mauricie-Centre du Québec: **Maurice Paul**
Estrie: **Raymond Gilbert**
Montréal: **Raffaello Marra**
Rive-Sud métropolitaine: **Jean Chevalier**
Rive-Nord métropolitaine: **Jean-Éric Héroux**
Outaouais: **Raymond Morin**
Nord-ouest québécois: **Yvon Desrosiers**
Côte Nord: **Pierre Thériault**

Bureau du p.d.g.

Secrétariat

Le Secrétariat est responsable de la préparation et de la présentation des règlements de l'Office. Il est aussi gardien des archives et des documents. Il est sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, qui agit également comme conseiller juridique. Le secrétaire de l'Office est aussi secrétaire du Comité mixte de la construction.

Au cours de 1985, les membres de l'Office tiennent 20 séances et adoptent 255 résolutions. De ce nombre, six textes réglementaires, dont trois portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, sont adoptés et soumis à l'approbation du gouvernement.

Le Secrétariat procède à la désignation d'arbitres dans le cadre de l'application de l'article 62 de la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*. En 1985, il nomme de tels arbitres dans le cas de neuf griefs.

Chaque association de salariés oeuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de l'Office ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le Secrétariat reçoit des documents de 65 syndicats ou unions.

Communications

Le service des Communications voit à la diffusion interne et externe des informations relatives à l'activité de l'Office et au but qu'il poursuit. Il voit également à représenter l'Office auprès des médias d'information et à maintenir une image favorable de ce dernier auprès du public.

Activité extraordinaire du service en 1985, l'organisation des célébrations du dixième anniversaire de l'Office aura permis de raviver le sentiment d'appartenance de l'ensemble des employés à travers le Québec. À l'image de l'organisme, les fêtes sont décentralisées et l'anniversaire est souligné avec autant d'éclat dans les régions qu'au siège social.

L'information en 1985 est marquée par le dossier complexe du déficit actuariel du régime d'assurances. À la demande du Comité mixte de la construction, l'Office entreprend d'expliquer le problème et ses solutions aux salariés et aux employeurs de l'industrie. À cette fin, le service des Communications utilise la *Lettre des AS* et du matériel audio-visuel afin de vulgariser les multiples données actuarielles de la situation. Le service réaliser également un dépliant d'information sur le régime destiné aux salariés et aux employeurs.

Vers la fin de l'année, l'Office expédie un sondage auprès des lecteurs du *Bulletin* destiné aux employeurs. Cette enquête vise à évaluer l'utilité de la publication, la circulation de l'information entre l'entrepreneur et son comptable, les sources d'information alternatives et la fréquence de parution du *Bulletin*. L'analyse des résultats, qui doit être achevée au début de 1986, permettra d'améliorer cette publication qui compte déjà plus de quinze années d'existence.

Vérification interne

Le service de la Vérification interne évalue les activités de l'Office dans le but de mesurer l'efficacité des contrôles financiers, opérationnels et administratifs de l'Office. Ce service assiste également les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions en fournissant analyses, évaluations et recommandations.

Le service effectue en 1985 une vérification sur les revenus de placements, afin de s'assurer qu'ils sont encaissés correctement, que les modes de répartition sont équitables et que l'enregistrement aux livres est conforme aux procédures et méthodes. Le service examine également les contrôles administratifs exercés sur le suivi des dossiers "Amendes" et "Poursuites pénales", ainsi que sur la perception de ces amendes.

Au chapitre des contrôles de déboursés, le service vérifie les conciliations bancaires et les autres contrôles relatifs aux comptes de banque afin de s'assurer que le contrôle est suffisant sur les dépôts, les chèques émis et les articles en circulation.

À la suite d'une vérification effectuée en 1984 sur la gestion du fonds de prestation de congés payés, le service complète son examen par une vérification des déboursés relatifs aux congés payés autres que des chèques émis globalement.

Le service étudie également la sécurité du Centre informatique et le fonctionnement des contrôles relatifs au système d'exploitation à la production ainsi qu'à l'accès et à la sécurité des fichiers informatiques.

Le service commence en 1985 une tournée des bureaux régionaux, qui se poursuivra en 1986, afin d'y évaluer l'administration et le respect des politiques et procédures émises par le siège social.

Pour une cinquième fois, le service de la Vérification interne participe à l'Opération adhésion syndicale. Sa première responsabilité y est de coordonner le dépouillement. Ses efforts sont concentrés sur le test de conformité des programmes informatiques qui produisent la liste des votants et qui compilent et valident les résultats du vote. Le service révise en outre les manuels de dépouillement et exerce un contrôle rigoureux sur la distribution et l'utilisation des bulletins de vote.

Division administration

Approvisionnement et services

Le service Approvisionnement et services fournit aux gestionnaires des services professionnels et techniques dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et des messageries.

En 1985, le service poursuit ses efforts afin d'améliorer les systèmes de communication des bureaux régionaux. Après une étude de l'utilisation et de la rentabilité des systèmes téléphoniques, on installe des systèmes plus fonctionnels aux bureaux de l'Est du Québec, de l'Estrie, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-St-Jean. Ces changements permettront d'offrir un meilleur service à la clientèle tout en réalisant une économie substantielle à long terme.

Le service continue de poursuivre en 1985 son objectif de réduire la consommation d'énergie à l'Office. Ainsi, l'élaboration d'un système de contrôle d'énergie qui sera implanté en 1986 permettra une meilleure gestion des systèmes de chauffage et de climatisation, réduisant sensiblement les coûts énergétiques.

En avril 1985, l'immeuble qui abritait le bureau régional de l'Outaouais est vendu et l'OCQ déplace ses activités dans des locaux loués, bien aménagés et plus accessibles, qui répondent mieux aux besoins de sa clientèle.

Récemment créée, la section Achats connaît en 1985 une période de restructuration des fonctions. On procède également à une révision de la politique d'achats, à l'informatisation des procédés administratifs et au développement d'un système d'encadrement du fichier des biens avec celui des fournisseurs.

Dans un contexte de rationalisation des activités, la section Imprimerie et courrier vise à réduire de 100 000 $ le coût des envois postaux en 1985. Grâce à une entente avec la Société canadienne des postes et grâce à une réorganisation des envois, l'objectif est dépassé lorsqu'on enregistre une économie annuelle de 113 445,40 $.

Contentieux

Le service du Contentieux est appelé à conseiller les gestionnaires sur toute question de droit, à étudier les problèmes de nature juridique qu'entraîne l'application des lois dont l'Office a la responsabilité de l'exécution, à collaborer à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tous les autres documents de nature juridique; à représenter l'Office devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

Le service du Contentieux traite en 1985 un nombre accru de dossiers. Ainsi, en matière civile, il récupère 1 105 490 $ pour le compte des salariés de la construction dans 178 dossiers contre des employeurs et, dans 24 dossiers contre des entrepreneurs généraux, il perçoit la somme de 111 209 $ pour la seule région de Montréal. Le service récupère en outre 78 300 $ d'administrateurs de compagnies de construction ayant fait faillite, 97 587 $ de sociétés ayant cautionné des obligations d'entrepreneurs, et 11 470 $ à la suite de chèques sans provision. L'enregistrement de privilèges ouvriers permet enfin de recouvrer une somme de 212 409 $ en salaires impayés.

Le Contentieux représente aussi les intérêts de l'Office dans les poursuites intentées contre ce dernier. Sur 30 dossiers de cette nature actifs au cours de l'année, dix sont réglés en 1985. Le service s'est également occupé de 28 requêtes pour ordonnance de séquestre et de trois recours en injonction.

En matière pénale, le Contentieux surveille en 1985 l'émission de 8 555 avis préalables d'infraction en vertu de la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*. Il s'agit là d'une hausse de près de 40 pour cent par rapport au nombre d'avis émis l'année précédente.

De plus, le service intente 9 972 poursuites pénales devant les tribunaux compétents, c'est-à-dire 53 pour cent de plus qu'en 1984. Ces poursuites visent des infractions, soit au *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction*, soit au *Décret*, soit à la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* ou à des règlements adoptés sous son autorité.

Outre diverses causes en appel, tant en matière civile que pénale, le service du Contentieux est impliqué dans deux pourvois devant la Cour suprême du Canada, l'un concernant le champ d'application de la *Loi*, l'autre concernant la validité du *Règlement sur le placement*. Enfin, le service émet au cours de l'année 60 avis juridiques et participe à de nombreux dossiers administratifs.

Informatique

Le service de l'Informatique assure à toutes les unités administratives un support informatique matériel et logiciel adéquat.

En 1985, bien que le volume des activités augmente de quatre pour cent, les coûts de fonctionnement du service de l'Informatique diminuent de 16,6 pour cent. Cette baisse est attribuable à une augmentation sensible de la productivité. En effet, l'indice de productivité du service augmente à tous les niveaux, plus particulièrement dans les secteurs de la saisie des données (12,5 %) et du développement d'applications (17 %).

Au cours de 1985, le service vise prioritairement l'augmentation de la disponibilité du réseau de télécommunications pour les usagers du siège social et des régions. C'est ainsi qu'on obtient des résultats de 99,3 pour cent de disponibilité pondérée au niveau de l'ordinateur central et de 97,9 pour cent de disponibilité pondérée au niveau régional.

On commence à élaborer en 1985 un plan de contingence dans le but de pallier à un éventuel désastre qui mettrait en péril les opérations informatiques et, conséquemment, le fonctionnement de l'Office.

Au cours de l'année, la section Développement d'applications met sur pied une méthodologie structurée de développement. Cette dernière tient compte des divers intervenants dans le processus, à partir de la demande de service de l'usager jusqu'à l'essai et l'implantation du système.

Afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et aux changements législatifs, on poursuit en 1985 la modélisation des données et l'utilisation de la technologie relationnelle. Ces efforts s'accentueront en 1986 avec l'utilisation de logiciels encore plus évolués. Le but de l'exercice étant de faciliter à l'usager l'accès à ses données, la section Technique veille par ailleurs à assurer un niveau de sécurité adéquat en faisant l'acquisition d'un logiciel de sécurité, qui sera implanté au cours de 1986.

Enfin, le Centre informatique de gestion contribue à augmenter la productivité en fournissant à diverses unités administratives un support informatique et des outils de gestion correspondant à leurs besoins.

Recherche et organisation

Le service Recherche et organisation voit à doter l'Office de systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats; à réaliser des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et d'évaluer l'efficacité des programmes; à effectuer la gestion des ressources documentaires, sauf pour la garde des archives, papiers et documents de l'Office, qui est sous la responsabilité du Secrétaire.

Au cours de l'année, la section Organisation et méthodes continue sa révision des politiques, directives et méthodes administratives. En janvier 1985, les membres de l'Office approuvent huit nouvelles politiques en remplacement des anciennes. Ces politiques représentent l'énoncé des principes, objectifs et ambitions de l'Office sur les éléments déterminants de son avenir. Pour donner suite à ces politiques, le service dépose en décembre un projet de refonte des directives et méthodes administratives.

La section Organisation et méthodes participe également à une systématisation des activités d'Approvisionnement et services et entreprend un projet d'envergure visant à évaluer les procédés administratifs en usage dans les bureaux régionaux.

Pour sa part, la section Recherche vise à améliorer ses prévisions de l'activité dans l'industrie de la construction. Pour ce faire, elle améliore sa connaissance des variables affectant la construction domiciliaire, crée une banque de données économiques liées au secteur de la construction et élargit son enquête sur les projets d'investissement. En novembre 1985, elle publie des prévisions provinciales et régionales de l'activité dans l'industrie de la construction pour 1986.

Pour une quatorzième année consécutive, le service publie son *Analyse de l'industrie de la construction au Québec*, une publication annuelle qui trace un bilan statistique de ceux qui oeuvrent sur les chantiers de construction. Après un sondage auprès de ses lecteurs, la section Recherche remanie la *Revue de l'activité dans l'industrie de la construction*, un bulletin de conjoncture publié trimestriellement.

En matière de gestion des documents administratifs, la section Information et ressources documentaires finalise le *Guide de classement fonctionnel et uniforme*, un système numérique basé sur les activités communes à tout organisme et sur les fonctions spécifiques de l'Office. Ce nouveau système est implanté au cours de l'année dans plusieurs unités administratives.

Au cours de 1985, le Centre de documentation et la Bibliothèque légale font l'acquisition de quelque 800 nouveaux documents en plus de faire circuler près de 350 périodiques. Le service publie tous les deux mois une liste de ses acquisitions et, chaque année, un répertoire de ses périodiques. La collection de l'Office comprend 3 300 livres, 100 dossiers-sujets, 350 périodiques, 180 publications de statistiques et 500 jugements. Cette collection spécialisée est régulièrement consultée par les partenaires de l'industrie de la construction, les organismes gouvernementaux et les milieux universitaires.

Ressources humaines

Le service des Ressources humaines fournit aux unités administratives de l'Office les services requis en matière de ressources humaines.

En 1985, le service des Ressources humaines se fixe comme objectif de mieux faire connaître son rôle et les services qu'il offre auprès de l'ensemble du personnel. Ainsi, on entreprend une consultation auprès du personnel cadre afin d'obtenir des suggestions permettant d'améliorer le décret régissant le travail du personnel hors convention.

Au chapitre des avantages sociaux, on organise des séances d'information au siège social et dans les bureaux régionaux afin d'expliquer le régime de retraite et l'assurance collective des employés de l'Office. En outre, une étude des bénéfices rattachés au fonds de pension et à l'assurance collective des employés de l'Office permet d'apporter à ces régimes des améliorations appréciables.

La convention collective des employés de l'Office devenant échue le 31 décembre 1985, la section Relations de travail met l'accent sur les préparatifs aux négociations. C'est ainsi qu'on consulte le personnel cadre sur le vécu de la convention actuelle et sur les modifications souhaitables.

Le recrutement est perturbé par le gel de l'embauche décrété de juillet à novembre 1985. À la suite du retrait d'une subvention et des actions qui en ont résulté, le nombre de postes autorisés au 31 décembre 1985 s'établit à 650, soit 45 de moins que l'année précédente.

Le service poursuit ses activités en matière de formation et d'évaluation du rendement, tout en procédant à l'informatisation de ses procédés administratifs. Enfin, un programme d'emploi d'été permet d'embaucher 19 étudiants, enfants, frères ou soeurs d'employés.

Personnel de l'OCQ

Au 1er janvier 1985		
— personnel syndiqué	526	
— personnel hors convention	110	
		636
Au 31 décembre 1985		
— personnel syndiqué	487	
— personnel hors convention	108	
		595

Division finances

Avantages sociaux

Le service des Avantages sociaux développe et administre les programmes d'avantages sociaux dont l'Office est mandataire.

Au début de 1985, le service des Avantages sociaux remanie chacune des descriptions de tâches de son personnel hors convention afin de rationaliser ses opérations.

Au chapitre de la réglementation, le service parraine l'adoption de trois décrets. Un quatrième décret, adopté en 1984, entre en vigueur au début de l'année. Il établit un nouveau mécanisme d'ajustement des rentes de retraite et prévoit des majorations rétroactives au 1er janvier 1984. Les développements informatiques préliminaires ayant été effectués au cours de l'année précédente, le service met en oeuvre un système d'ajustement qui permet de majorer les rentes dès le mois de juillet.

Une majoration de dix pour cent au compte des retraités et une majoration de six pour cent au compte général sont également adoptées en 1985. Le processus d'ajustement est complété en novembre et permet à 20 452 retraités de se partager une somme de 5,2 millions de dollars de rétroactivité. Dorénavant, le service prévoit procéder aux futurs ajustements dès l'entrée en vigueur du décret qui les autorise.

Le déficit actuariel de la caisse de prévoyance collective est au centre des préoccupations du service tout au long de l'année. La solution préconisée par l'Office ayant été adoptée par le Comité mixte de la construction, le règlement est modifié par l'adoption d'un décret et plusieurs séances d'information sont tenues auprès des associations syndicales.

Au cours de l'année, les systèmes de perception sont modifiés pour permettre l'application d'une deuxième cotisation supplémentaire et pour percevoir la prime spéciale permettant d'extensionner la couverture d'assurance aux poseurs de déclin antérieurement assujettis au Comité du verre plat.

À la suite de l'imposition d'une taxe de vente sur les primes d'assurance, le service perçoit cette taxe, dès la période d'assurance de juillet, auprès des salariés versant une cotisation volontaire ou supplémentaire.

Prestations d'avantages sociaux versées

Régime de retraite	**Nombre**	**Montant**
Prestations mensuelles de rente	23 406	72 479 700 $
Montant forfaitaire	14 504	10 502 400 $
Régime d'assurance		**Montant des prestations**
Assurance-vie		3 174 500 $
Assurance-maladie		10 374 400 $
Assurance-salaire		
— indemnité hebdomadaire		5 141 800 $
— indemnité mensuelle		3 074 600 $

Nombre moyen d'assurés: **59 306**

Comptabilité et contrôle

Le service Comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières de l'Office et des fonds en fidéicommis. De plus, il assiste les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et il fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

En 1985, le service Comptabilité et contrôle fait une analyse critique et une révision du processus de planification. Le processus révisé vise à améliorer la planification, la coordination et les contrôles budgétaires, tout en fournissant à la direction un modèle global de prise de décision.

Le service met également en place un processus de prévisions trimestrielles "probables" permettant d'évaluer l'impact des changements survenus apres la préparation du budget annuel, de manière à réorienter rapidement les stratégies en conséquence.

Par ailleurs, le service élabore et propose une directive et une méthode administrative pour les "Dépenses en capital". Cette mesure facilitera le choix rationnel des projets, la préparation du budget, la définition des responsabilités et la coordination des efforts. Elle permettra aussi d'assurer un suivi périodique et un contrôle plus serré de l'évolution des projets.

Avec l'utilisation de modèles de simulation budgétaire sur micro-ordinateur, la préparation du budget 1986 donne lieu à plusieurs innovations. C'est ainsi que l'exercice budgétaire est effectué à partir des coûts réels de 1985, plutôt qu'à partir des coûts budgétisés.

Au niveau administratif, on procède au cours de l'année à l'introduction de technologies micro-informatiques, à l'analyse fonctionnelle du système de paie, à la révision de la méthode d'imputation des coûts par mandats, à la solution de l'aspect fiscal des déboursés "Réclamations" et à la réduction des délais de paiement des réclamations.

Trésorerie

Le service de la Trésorerie assure la saine gestion financière des fonds de l'Office et de ceux qui lui sont confiés et voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels; de plus, il assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année, le service de la Trésorerie encaisse près de 300 millions de dollars destinés aux divers fonds. Par ailleurs, à la suite de l'imposition de la taxe de vente, il met en place des mécanismes pour recevoir, déposer et traiter les montants de taxe de vente joints au rapport mensuel de l'employeur.

Le programme Corvée Habitation prenant fin le 1er novembre 1985, le service coordonne avec divers intervenants les modifications devant être apportées aux programmes informatiques et aux formulaires. Il prépare également un rapport spécial permettant aux employeurs d'effectuer les ajustements du calcul des contributions pour la dernière semaine du programme.

Plusieurs raffinements sont apportés aux méthodes d'identification des salariés. Ainsi, lors des derniers déboursés des congés payés, le niveau d'identification atteint 99,98 pour cent.

En mai 1985, en collaboration avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec, l'Office adopte une nouvelle politique de placement des fonds du régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction. Par ailleurs, à la suite de la création du nouveau compte "Participants retraités", on met sur pied une nouvelle méthode de calcul des transferts de fonds entre l'Office et la Caisse de dépôt.

Au 31 décembre 1985, le service gère dix caisses et sous-caisses distinctes dont l'actif consolidé se chiffre à 163 millions de dollars. Au cours de l'année, la gestion de ces caisses génère des revenus de 16,4 millions de dollars.

Division opérations

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de l'Office.

L'Office compte onze bureaux régionaux situés dans les principaux centres du Québec. Près de 200 inspecteurs y sont affectés à la vérification des livres et des chantiers, tandis que quelque 85 employés y dispensent les services requis par la clientèle.

En 1985, les bureaux régionaux intensifient l'inspection des chantiers afin d'éliminer le plus possible le travail au noir. En comparaison avec 1984, le nombre de visites de chantiers augmente de près de onze pour cent, tandis que le nombre d'infractions constatées s'accroit de 20 pour cent.

Les bureaux régionaux intensifient également le traitement au bureau régional de certaines anomalies pouvant être corrigées sans rendre visite à l'employeur. Cette mesure permet de réduire les déplacements et explique, avec la diminution de l'effectif, la baisse de 17 pour cent observée dans le nombre d'enquêtes de livres en 1985.

L'activité enregistrée au niveau du service à la clientèle connaît une légère baisse en 1985. Néanmoins, plus de 130 000 visiteurs se présentent aux bureaux régionaux, alors que s'y effectuent plus de 685 000 appels téléphoniques et qu'on y traite plus de 144 000 pièces de courrier.

Dans le cadre du programme "Rencontres-Conférences", les directeurs régionaux animent plus de 65 rencontres, auxquelles participent près d'un millier de personnes.

Au cours de l'année, le personnel des bureaux régionaux réalise avec succès l'Opération adhésion syndicale. Ainsi, du 6 au 10 novembre, des bureaux de votation sont aménagés dans 95 localités du Québec et plus de 21 700 salariés s'y présentent afin de faire connaître leur allégeance syndicale pour la durée du prochain décret.

Inspection et service à la clientèle

Le service Inspection et service à la clientèle voit à orienter, planifier et contrôler le travail des bureaux régionaux pour l'application des mandats de l'Office en matière d'inspection et de service à la clientèle.

Au cours de 1985, le service forme un groupe de travail chargé de formuler des recommandations en vue de simplifier et d'optimiser les procédures d'inspection et de service à la clientèle. On allège également certaines méthodes de travail afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines et de consacrer plus de temps à la clientèle. De plus, le service intensifie les actions entreprises en matière de recouvrement des sommes dues dans les dossiers de réclamations.

Enfin, un programme de perfectionnement est mis sur pied pour le personnel des bureaux régionaux.

Inspection de chantiers

	1985	1984
Visites effectuées	47 370	41 758
Infractions constatées	40 850	33 862
Plaintes relatives au décret	1 010	1 282
Plaintes relatives à la classification	4 383	4 232
Plaintes relatives à la qualification	4 176	3 978

Constats d'infraction

	1985	1984
Décret	11 858	9 792
Certificat de qualification	9 942	8 129
Certificat enregistrement-classification	12 709	10 393
Licence de la R.E.C.Q.	6 341	5 548
Total	**40 850**	**33 862**

Demandes d'information et de services

	1985	1984
Générales	24 206	33 962
Décret	105 276	101 398
Avantages sociaux	224 894	257 149
Main-d'oeuvre	605 308	580 865
Total	**959 684**	**973 374**

Vérification de livres

	1985	1984
Enquêtes effectuées	16 213	19 412
Réclamations rédigées	2 761	2 833
Valeur des réclamations	11 397 695 $	12 283 125 $
Plaintes relatives aux salaires	2 368	2 687
Infractions constatées	1 733	1 373

Main-d'oeuvre et décret

Le service Main-d'oeuvre et décret élabore et contribue à l'administration des programmes d'application des mandats relatifs à la main-d'oeuvre et au décret confiés à l'Office, dont le *Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction* et le *Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec*.

En mai 1985, l'Office se voit confier un nouveau mandat: la délivrance de cartes de salariés occasionnels. Poursuivant l'effort amorcé par le Commissaire de la construction, le service définit un cadre général de traitement des demandes qui respecte à la fois l'esprit et la lettre du règlement. Ces mesures permettent à l'employeur d'utiliser au chantier du personnel devant y achever un travail commencé à l'extérieur du champ d'application de la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*.

L'Office procède en 1985 au renouvellement de 3 890 certificats de classification venant à échéance. À cause du ralentissement de l'activité observé dans l'industrie au cours des deux années précédentes, ces certificats sont renouvelés automatiquement, tout comme ceux ayant échu en 1984.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le placement* (1977), l'industrie enregistre en 1985 une augmentation substantielle du nombre d'heures de travail. Cette hausse de l'activité permet à 11 297 nouvelles personnes de se joindre à l'industrie.

Au cours de l'année, la section Main-d'oeuvre crée 11 386 nouveaux dossiers, enregistre 13 664 nouveaux choix d'allégeance syndicale et maintient à jour le fichier sur la qualification professionnelle des salariés.

La section Décret et juridiction de métiers, qui entreprendra l'épuration et l'informatisation de ses directives en 1986, émet au cours de l'année 28 directives d'application réparties comme suit:

Sections	Émises en 1985	Cumulatif
Assujettissement	10	78
Décret	7	157
Juridiction de métiers	11	89

En 1985, la section Décret et juridiction de métiers informe les bureaux régionaux et les associations représentatives de l'industrie des modalités d'application des lois et règlement dont elle a la responsabilité. Également responsable de la remise des cotisations syndicales en vertu du décret, cette section reçoit et traite 36 503 formulaires dont 12 560 nécessitent des changements de locaux.

Au cours de l'année, la section Décret et juridiction de métiers vérifie 762 demandes de subventions additionnelles comme travailleurs de la construction soumises dans le cadre du programme Corvée-Habitation. De ce nombre, 706 demandes sont acceptées.

C'est également cette section qui se voit confier l'organisation de l'Opération adhésion syndicale qui se déroule en novembre 1985. À cette occasion, on dénombre 78 279 salariés admissibles au vote et, de ce nombre, 8 428 se prévalent de leur droit d'exprimer leur choix d'allégeance. Conformément au règlement, tous les salariés n'ayant pas voté sont présumés avoir renouvelé leur allégeance antérieure. Pour des raisons d'efficacité et à la demande des associations syndicales, l'Office permet à cette occasion aux 30 182 salariés détenteurs d'une classification mais non admissibles au vote de faire connaître leur choix d'allégeance syndicale pour la durée du prochain décret.

Nombre de certificats de classification
(au 31 décembre)

	1985	1984	1983
Classification "A"	89 438	85 074	84 122
Classification "Apprenti"	14 847	9 825	9 112
Classification "Spéciale"	6 441	1 536	1 536
Total	**110 726**	**96 435**	**94 770**

Nombre de salariés admis

	1985	1984
Classification "A"	1 795	490
Classification "Apprenti"	7 017	2 222
Classification "Spéciale"	2 485	1 679
Total	**11 297**	**4 391**

Nombre d'agences et succursales de placement
(au 31 décembre)

	1985	1984	1983	1982	1981
Agences	63	65	65	66	69
Succursales	99	93	98	95	91

Cartes d'identité de salariés occasionnels
(de mai à décembre 1985)

	Acceptée	Choix*	Refusée	Total
Cartes émises	309	160		469
Certificats spéciaux		518		518
Refus			263	263
Total				**1 250**

* Si le salarié est également admissible à un certificat de classification "Spéciale" selon l'article 15 du *Règlement sur le placement*, il en est informé et doit choisir entre la carte d'identité et le certificat.

Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction est appelé à donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient l'Office. Les projets de règlements de l'Office lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par l'Office.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représetants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Au cours de 1985, le Comité mixte de la construction tient douze séances et adopte 63 résolutions.

Membres du Comité mixte de la construction

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec

Michel Beaulieu — **René Malo**
Michel Dion — **Hervé Nadeau**
Luc Letellier — **Denis Gauthier**

Représentants syndicaux

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Maurice Pouliot — **Paul Aubé**

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Renald Carey

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Ted McLaren

Fédération des travailleurs du (FTQ-Construction)

Jean Lavallée — **Jean-Paul Rivard**

États financiers

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

Office de la construction du Québec

(L.R.Q., chapitre R-20 et modifications)

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration, les bilans des fonds en fidéicommis relatifs au fonds spécial d'indemnisation, au régime supplémentaire de rentes et aux régimes d'assurance et les états de l'actif et du passif des autres fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION
Revenus et dépenses et solde du fonds
Évolution de la situation financière

FONDS EN FIDÉICOMMIS
- Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
- Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
- Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation"
- Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes - compte général
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes - compte des retraités
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire
- Évolution du déficit du fonds des régimes d'assurance de base
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire d'assurance

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.
À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
Rhéal Chatelain, F.C.A.
Québec, le 2 mai 1986

Opinion actuarielle

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 31 janvier 1986. Le régime a été évalué au 1er janvier 1985 sur la base de données que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

1. À notre avis, le régime était entièrement provisionné au 1er janvier 1985 selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément fixés par le Décret 2522-85, paru le 18 décembre 1985, et

a) le compte général présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime s'élevant à 88 187 000 $;

b) le compte des retraités présentait un excédant de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime, s'élevant à 29 888 000 $.

2. Compte tenu des articles 42 et 43 du règlement en vigueur au 31 décembre 1985

a) le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1984 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités a été établi à 65 623 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1985;

b) le montant à transférer du compte général au compte des retraités en acompte sur le montant transférable pour l'année 1985 a été projeté à 71 343 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1986 estimés à 3 930 000 $.

3. Sur la base des taux de rentes fixés par le Décret 2522-85, nous sommes d'opinion

a) que la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement est suffisante pour provisionner les engagements du régime accumulées au cours de l'année 1985 (après déduction de la provision pour réduction des contributions du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1985);

b) que l'actif du compte général à sa valeur ajustée, après déduction des montants à transférer au compte des retraités, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1985;

c) que l'actif du compte des retraités, à sa valeur ajustée, augmenté des montants à transférer du compte général, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1985.

À notre avis,cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.
Montréal, le 21 février 1986

Opinion actuarielle

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuarial daté du 27 février 1986.
Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1985 sur la base des données qui nous ont été fournies par l'Office et en supposant l'actif net égal à 35 316 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1985, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1985 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 3 087 000 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,33 $/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1986.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A
Yves Gérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Montréal, le 27 février 1986

Vocation des fonds

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.
De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisation syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme "Corvée-Habitation"

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds spécial d'indemnisation
Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes
Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.
Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.
Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens et des peintres et des contributions de leurs employeurs.
Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.
Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance
Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.
Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration

AU 31 DÉCEMBRE 1985

Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**16 363**	**16 407**
À COURT TERME	**12 285**	**12 283**
Placements et intérêts courus (note 3)	7 521	8 522
Subvention à recevoir	1 355	1 519
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 140	1 167
Débiteurs (note 4)	894	873
Dû par les fonds en fidéicommis	1 140	—
Frais payés d'avance	235	202
IMMOBILISATIONS (note 5)	**4 078**	**4 124**
PASSIF	**16 363**	**16 407**
À COURT TERME	**12 056**	**12 720**
Chèques en circulation moins encaisse	18	141
Emprunt bancaire (note 6)	3 300	4 900
Dû aux fonds en fidéicommis	6 984	6 116
Créditeurs et frais courus	1 190	1 267
Dépôts et montant perçus en trop	463	268
Revenus de placements non répartis	14	11
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	87	17
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	**126**	**47**
SOLDE DU FONDS	**4 181**	**3 640**

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Revenus et dépenses et solde du fonds

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
REVENUS	**22 702**	**21 104**
Prélèvements	15 550	13 517
Amendes et pénalités	1 715	1 293
Subvention du gouvernement du Québec (note 8)	4 742	5 520
Revenus de placements	476	417
Autres revenus	219	357
DÉPENSES	**29 442**	**28 222**
Rémunération et administration du personnel	20 849	20 026
Occupation des locaux	1 537	1 415
Amortissement des immobilisations	409	299
Dépenses administratives	6 361	6 329
Relations publiques et publicité	117	63
Développement professionnel	78	98
Réclamations irrécouvrables	91	(8)
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	**6 740**	**7 118**
Dépenses imputées aux comptes du régime supplémentaires de rentes	4 708	5 084
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 543	2 424
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 9 et 10)	30	139
	7 281	**7 647**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**541**	**529**
Solde du fonds au début	3 640	3 111
SOLDE DU FONDS À LA FIN	**4 181**	**3 640**

Évolution de la situation financière

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**1 287**	**935**
Excédent des revenus sur les dépenses	541	529
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement:		
Amortissement des immobilisations	409	299
Profit sur aliénation d'immobilisations	(87)	—
FONDS GÉNÉRÉS PAR LES OPÉRATIONS	**863**	**828**
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	224	78
Produit d'aliénation d'immobilisations	200	29
UTILISATION DES FONDS	**621**	**421**
Acquisition d'immobilisations	476	390
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	145	31
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	**666**	**514**
Fonds de roulement (déficitaire) au début	(437)	(951)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	**229**	**(437)**

Fonds en fidéicommis

AU 31 DÉCEMBRE 1985

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Actif et passif

AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**106 686**	**92 317**
Encaisse	82	—
Placements et intérêts courus (note 3)	106 533	92 284
Débiteurs	71	33
PASSIF	**106 686**	**92 317**
Chèques en circulation moins encaisse	—	722
Dû au fonds général d'administration	606	237
Créditeurs	318	185
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	105 490	90 840
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 9)	272	333

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Évolution de l'actif
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**156 186**	**133 974**
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	144 986	124 045
Revenus de placements	10 831	9 692
Augmentation du montant dû au fonds général d'administration	369	237
UTILISATION DES FONDS	**141 817**	**122 925**
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	130 716	115 115
Intérêts sur indemnités	7 905	5 882
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 543	2 424
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 9)	64	132
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	589	(628)
AUGMENTATION DE L'ACTIF	**14 369**	**11 049**
Actif du fonds au début	92 317	81 268
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**106 686**	**92 317**

Réclamations de salaires
Actif et passif
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**231**	**271**
Dû par le fonds général d'administration	231	271
PASSIF	**231**	**271**
Réclamations à payer aux salariés	161	202
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 10)	70	69

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'actif
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**2 161**	**2 024**
Réclamations perçues	2 127	2 031
Virement du (au) fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 10)	34	(7)
UTILISATION DES FONDS	**2 201**	**1 968**
Réclamations versées aux salariés	2 201	1 968
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	**(40)**	**56**
Actif du fonds au début	271	215
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**231**	**271**

Cotisations patronales
Actif et passif
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**1 199**	**906**
Dû par le fonds général d'administration	1 199	906
PASSIF	**1 199**	**906**
Cotisations à remettre	1 199	906

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'actif
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**4 963**	**5 193**
Cotisations perçues	4 963	5 193
UTILISATION DES FONDS	**4 670**	**5 271**
Remises de cotisations	4 670	5 271
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	**293**	**(78)**
Actif du fonds au début	906	984
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**1 199**	**906**

Cotisations syndicales
Actif et passif
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**1 101**	**704**
Dû par le fonds général d'administration	1 101	704
PASSIF	**1 101**	**704**
Cotisations à remettre	1 101	699
Créditeurs	—	5

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'actif
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**19 546**	**16 245**
Cotisations perçues	19 546	16 245
UTILISATION DES FONDS	**19 149**	**16 062**
Remises de cotisations	19 079	16 065
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	65	2
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs	5	(5)
AUGMENTATION DE L'ACTIF	**397**	**183**
Actif du fonds au début	704	521
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**1 101**	**704**

Contributions au programme "Corvée-Habitation" (Note 13)
Actif et passif
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**2 622**	**3 926**
Dû par le fonds général d'administration	2 622	3 926
PASSIF	**2 622**	**3 926**
Contributions à remettre au programme "Corvée-Habitation"	2 622	3 926

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'actif
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**19 245**	**18 369**
Contributions perçues des employeurs	9 964	9 314
Contributions perçues des salariés	9 281	9 055
UTILISATION DES FONDS	**20 549**	**18 003**
Remises de contributions	20 549	18 003
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	**(1 304)**	**366**
Actif du fonds au début	3 926	3 560
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**2 622**	**3 926**

Spécial d'indemnisation
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**1 824**	**1 103**
Dû par le fonds général d'administration	1 824	1 103
PASSIF	**1 824**	**1 103**
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	208	116
AVOIR NET	**1 616**	**987**

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'avoir net
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**2 225**	**1 980**
Cotisations des employeurs	1 696	1 477
Recouvrements d'indemnités	529	503
UTILISATION DES FONDS	**1 596**	**1 943**
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	1 578	1 914
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	18	29
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	**629**	**37**
Avoir net du fonds au début	987	950
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	**1 616**	**987**

Régime supplémentaire de rentes
compte général
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**1 084 334**	**1 005 784**
Encaisse	—	4
Placements et intérêts courus (note 3)	8 654	18 756
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	1 075 680	987 024
PASSIF	**1 084 334**	**1 005 784**
Dû au compte des retraités	8 414	15 421
Dû au fonds général d'administration	534	557
Chèques en circulation moins encaisse	3	—
Créditeurs	81	217
	9 032	**16 195**
AVOIR NET	**1 075 302**	**989 589**

Régime supplémentaire de rentes compte général

Évolution de l'avoir net

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**176 840**	**141 395**
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	50 878	47 959
Revenus de placements	1 222	1 322
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placements du Québec	124 740	92 114
UTILISATION DES FONDS	**91 127**	**447 593**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	9 402	9 971
Intérêts sur remboursements de cotisations	795	850
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 556	4 919
Contributions des salariés au programme "Corvée-Habitation"	9 281	9 055
Transfert au compte des retraités	67 093	62 582
Transfert initial au compte des retraités	—	360 216
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	**85 713**	**(306 198)**
Avoir net au début	989 589	1 295 787
AVOIR NET À LA FIN	**1 075 302**	**989 589**

Régime supplémentaire de rentes compte des retraités

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**454 810**	**407 530**
Dû par le compte général	8 414	15 421
Dû par le compte complémentaire	647	—
Dû par le fonds général d'administration	7	—
Placements et intérêts courus (note 3)	2 112	2 730
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	443 630	389 379
AVOIR NET	**454 810**	**407 530**

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Régime supplémentaire de rentes compte des retraités

Évolution de l'avoir net

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**119 991**	**461 331**
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placements du Québec	51 688	38 111
Revenus de placements	353	422
Transfert du compte général	67 093	62 582
Transfert du compte complémentaire	857	—
Transfert initial du compte général	—	360 216
UTILISATION DES FONDS	**72 711**	**53 801**
Prestations de rentes de retraite	72 480	53 630
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	231	171
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	**47 280**	**407 530**
Avoir net au début	407 530	—
AVOIR NET À LA FIN	**454 810**	**407 530**

Régime supplémentaire de rentes compte complémentaire

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**50 961**	**37 236**
Placements et intérêts courus (note 3)	537	2 821
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	50 424	34 415
PASSIF	**50 961**	**37 236**
Dû au compte des retraités	647	—
AVOIR NET	**50 314**	**37 236**

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Régime supplémentaire de rentes
compte complémentaire
Évolution de l'avoir net
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**14 957**	**11 354**
Cotisations des salariés	9 685	7 966
Revenus de placements	183	365
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 089	3 023
UTILISATION DES FONDS	**1 879**	**360**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	870	195
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	152	165
Transfert au compte des retraités	857	—
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	**13 078**	**10 994**
Avoir net au début	37 236	26 242
AVOIR NET À LA FIN	**50 314**	**37 236**

Régimes d'assurance de base
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**35 930**	**28 706**
Placements et intérêts courus (note 3)	35 930	28 706
PASSIF	**35 930**	**28 706**
Créditeurs	216	254
Taxe de vente à payer	170	—
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	228	250
Réserves actuarielles (note 12)	38 403	35 324
	39 017	**35 828**
DÉFICIT	**3 087**	**7 122**

ÉVENTUALITÉ (note 14)

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Régimes d'assurance de base
Évolution du déficit
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
PROVENANCE DES FONDS	**30 486**	**22 961**
Contributions des employeurs	25 890	19 186
Cotisations volontaires des salariés	832	952
Taxe de vente (note 14)	607	—
Revenus de placements	3 156	2 679
Remboursement de la réserve de la compagnie d'assurance et intérêts	—	144
UTILISATION DES FONDS	**26 450**	**24 273**
Réclamations	21 775	21 779
Taxe de vente (note 14)	607	—
Frais de gestion de réclamations et primes	989	984
Augmentation des réserves actuarielles	3 079	1 510
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU DÉFICIT	**(4 035)**	**1 312**
Déficit au début	7 122	5 810
DÉFICIT À LA FIN	**3 087**	**7 122**

Régime supplémentaire d'assurance
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
ACTIF	**1 609**	**1 186**
Placements et intérêts courus (note 3)	1 609	1 186
PASSIF	**1 609**	**1 186**
Réserves actuarielles (note 12)	6	6
AVOIR NET	**1 603**	**1 180**

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, *président-directeur général*
Hugues Ferron, *secrétaire*

Évolution de l'avoir net
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

PROVENANCE DES FONDS	**423**	**286**
Contributions des employeurs	243	155
Revenus de placements	180	131
UTILISATION DES FONDS	**—**	**7**
Réclamations	—	7
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	**423**	**279**
Avoir net au début	1 180	901
AVOIR NET À LA FIN	**1 603**	**1 180**

Notes complémentaires

31 DÉCEMBRE 1985

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Placements et intérêts courus
Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs
Les prélèvements acquis en décembre a être remis par les employeurs en janvier son comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations
Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	33 1/3% ou selon la durée du contrat de financement
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location
Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à l'Office, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation
Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux
Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des

indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités
Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs
Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds
Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Aucun frais d'administration n'est imputé au régime supplémentaire d'assurance.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues.

Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
Encaisse	3 746	4 257
Dépôts à terme	65 714	56 384
Obligations (valeur de réalisation: 92 055 623 $ en 1985 et 86 214 504 $ en 1984)	90 421	91 427
Intérêts courus	3 015	2 937
	162 896	155 005

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
Fonds général d'administration	7 521	8 522
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	106 533	92 284
Régime supplémentaire de rentes — compte général	8 654	18 756
Régime supplémentaire de rentes — compte des retraités	2 112	2 730
Régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire	537	2 821
Régimes d'assurance de base	35 930	28 706
Régime supplémentaire d'assurance	1 609	1 186
	162 896	155 005

4. DÉBITEURS

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	544	547
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	162	168
	706	715
Provisions pour mauvaises créances	682	669
	24	46
Salariés - soldes débiteurs	456	457
Provision pour mauvaises créances	397	318
	59	139
Autres débiteurs	811	688
	894	873

5. IMMOBILISATIONS

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Terrains	230	—	230	238
Bâtiments	5 023	2 064	2 959	3 162
Mobilier et équipement	1 493	1 153	340	375
Équipement informatique	142	67	75	30
Logiciel informatique	346	118	228	245
	7 234	3 402	3 832	4 050
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	111	5	106	—
Équipement informatique	234	94	140	74
	345	99	246	74
	7 579	3 501	4 078	4 124

6. EMPRUNT BANCAIRE

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
Crédit spécial rotatif de 8 000 000 $, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel, garanti jusqu'au 30 juin 1986 par le gouvernement du Québec	3 300	4 900

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 10,4% à 16%, échéant jusqu'en 1990	213	64
Versements échéant en deçà d'un an	87	17
	126	47

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	(000 $)
1986	107
1987	107
1988	15
1989	10
1990	5
Total des paiements minimums exigibles	244
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	31
	213

8. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1985	1984
	(000 $)	(000 $)
En rapport avec les activités de placement	4 355	5 520
En rapport avec le remboursement de frais directs reliés au programme "Corvée-Habitation"	387	—
	4 742	5 520

Le livre des crédits pour l'année financière 1986-1987 prévoit un montant réduit à 2 800 000 $ comme aide à l'Office pour ses activités de placement des travailleurs de la construction.

9. IDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1985 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 271 739 $ comprend pour les années 1982, 1983, 1984, 1985, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1985 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnés par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1984 mais dont le bénéficiaire n'a pu être identifié ont été virés en 1985 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1982 mais non identifiées au 31 décembre 1985, ont été virées au cours de l'exercice 1985 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

11. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1985		1984	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Compte général				
Dépôts à vue*	11 510	11 510	2 522	2 522
Dépôts à participation**	1 064 170	1 188 959	984 502	1 029 584
	1 075 680	1 200 469	987 024	1 032 106
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	32	32	995	995
Dépôts à participation**	443 598	492 331	388 384	406 177
	443 630	492 363	389 379	407 172
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	—	—	1	1
Dépôts à participation**	50 424	52 379	34 414	35 278
	50 424	52 379	34 415	35 279
TOTAL	1 569 734	1 745 211	1 410 818	1 474 557

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

12. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1985, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	CAISSE DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE			
	1985		1984	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Réserves[1]	25 946	—	24 064	—
Passif de crédits d'assurance[2]	12 457	6	11 260	6
Réserves actuarielles[3]	38 403	6	35 324	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1985.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 50 359 000 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

13. "CORVÉE-HABITATION"

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de l'Office de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme "Corvée-Habitation" à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

En vertu d'un décret du gouvernement, les sommes versées par les salariés de l'industrie de la construction en excédent de celles versées par les employeurs et les entrepreneurs au montant de 2 852 000 $ seront versées au compte général du régime supplémentaire de rentes.

14. ÉVENTUALITÉ

En vertu des dispositions du projet de loi 2, loi modifiant diverses lois fiscales et d'autres dispositions législatives, certaines primes d'assurances collectives sont assujetties à la taxe de vente de 9% à compter du 17 juin 1985.

De cette date jusqu'au 31 décembre 1985 l'Office a perçu un montant de l'ordre de 17 000 000 $ à titre de contributions des employeurs aux régimes d'assurance. Cette somme pourrait générer pour l'exercice 1985, selon ce projet de loi non encore sanctionné, un montant de taxe de vente d'environ 1 530 000 $. Au 31 décembre 1985 l'Office a encaissé des employeurs un montant de 607 000 $ en taxe de vente qu'il a remis, sous protêt, au ministre du Revenu.

Dans l'éventualité où le fonds des régimes d'assurance de base devrait absorber la taxe de vente de 9% à même les contributions perçues des employeurs, la diminution du déficit de l'exercice 1985 serait portée de 4 035 000 $ à 2 505 000 $ et le déficit du fonds au 31 décembre 1985 serait augmenté de 1 530 000 $ pour le porter de 3 087 000 $ à 4 617 000 $.

15. BAUX À LONG TERME

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 1991 pour les espaces à bureaux. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 457 277 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	501 675 $
1987	475 153 $
1988	388 038 $
1989	341 119 $
1990	179 018 $

16. RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de l'Office est un régime à cotisations définies et est obligatoire pour tous les employés permanents.

La contribution de l'Office au régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 est de 1 454 012 $ (1 436 487 $ en 1984).

La dernière évaluation actuarielle du régime en date d'avril 1985 montrait un surplus de 3 040 400 $ au 1er janvier 1984.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1985.

Bureaux régionaux

Côte Nord
690, boul. Laure
Bureau 64
Sept-Îles, Qué.
G4R 4N8
(418) 962-9738
Interurbain:
1-800-463-1701

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau, Qué.
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain:
1-800-463-8510

Est du Québec
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Bureau 201
Rimouski, Qué.
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain:
1-800-252-0851

Estrie
2700, rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain:
1-800-567-6931

Mauricie centre du Québec
1503, rue Notre-Dame
C.P. 1778
Trois-Rivières, Qué.
G9A 5M4
(819) 379-5410
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional est 514 ou 418
1-800-567-8618

Montréal
4850, boul. Métropolitain est
Saint-Léonard, Qué.
H1S 2Z7

Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)

Avantages sociaux
(514) 376-2941

Placement
(514) 374-6750
Zénith 39350 (Rigaud)

Nord-Ouest québécois
1450, rue de la Québécoise
C.P. 1120
Val d'Or, Qué.
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain:
1-800-567-6467

Outaouais
975, boul. St-Joseph
bureau 204
Hull, Québec
J8Z 1W8
(819) 771-6651
Interurbain:
1-800-567-1296

Québec
825, rue Sainte-Thérèse
Québec, Qué.
G1N 1S6
(418) 687-4330
Interurbain:
1-800-463-4690

Rive-Nord métropolitaine
3, Place Laval
Bureau 350
Laval, Qué.
H7N 1A2
(514) 668-7881
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-1165

Rive-Sud métropolitaine
1555, boul. Provencher
Bureau 200
Brossard, Qué.
J4W 3C9
(514) 465-6490
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-9127

Saguenay-Lac-Saint-Jean
745, boul. Barrette
Chicoutimi, Qué.
G7J 4C4
(418) 549-0627
Interurbain:
1-800-463-9111

Achevé d'imprimer à Montréal en
juin 1986, sur les presses de l'OCQ
en 2 000 exemplaires.

Des exemplaires sont disponibles au
Service des Communications de l'OCQ
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal (Québec)
H3R 2G3

Conception et réalisation graphique:
Paul Bonneville et Associés

Notes: